

Le PAD ou **Partenariat Automne-Détente** est-il **source de créativité et d'initiatives au sein des coordinations ATL** ? Neuf fois oui !

Mis en œuvre pour inciter les pouvoirs organisateurs à multiplier les offres d'accueil lors des vacances d'Automne et de Détente par l'obtention d'avantages financiers (...), les coordinations ATL ont relevé bien d'autres avantages :

1. Diversifier les offres de stages / plaines
2. Fédérer les participants des CCA
3. Diviser / se répartir la charge de travail
4. Pallier à la pénurie de personnel par la mutualisation
5. Rembourser / acheter de matériel / engager des prestataires spécifiques
6. Reconnaître le diplôme des accueillant-es
7. Augmenter l'accessibilité
8. Permettre la créativité
9. Fédérer autour de la fonction de coordination.

Les PAD permettent d'**augmenter les offres disponibles** pour les familles mais aussi la **diversité des offres** proposée ! En CCA, la coordination ATL veille à ne pas proposer des offres concurrentes mais complémentaires au sein des contenus, méthodologies, thématiques, ... afin de diversifier les offres sur l'entité communale et de répondre aux besoins identifiés lors de l'état des lieux et analyse des besoins des enfants, parents et professionnels.

Les PAD fédèrent aussi les participants de la CCA à anticiper et travailler ensemble à la **réponse d'une offre commune**. Ce travail conjoint invite à se rencontrer et à identifier les points forts et les faiblesses de chacun dans la poursuite d'un objectif commun.

Impulsés à travailler ensemble, les liens se tissent entre les membres de la CCA et les objectifs sont progressivement **distribués à travers les partenaires**. Exemple : *"au départ, en 2022, les CATL devaient convaincre les composantes 4 & 5 de la CCA de l'opportunité des PAD ... Maintenant, les CATL doivent élaborer un plan de collaboration avec eux ! Nous avons franchi un cap ! Le PAD devient le sujet principal d'une rencontre !"*

Indirectement, le PAD pallie aussi à une difficulté actuelle de **rassembler du personnel formé et volontaire**. En se mettant ensemble, la recherche de personnel est facilitée. Les compétences sont mutualisées !

L'octroi de subvention complémentaire (PAD) permet d'une part **l'achat de matériel ou l'engagement de prestataires spécifiques** (artiste-peintre, cuisinier, clown, metteur en scène, informaticien, ...) et d'autre part, l'engagement d'agent exerçant au sein de l'extrascolaire. Ce cadre législatif **valorise le diplôme des accueillant-es extrascolaires** sur les périodes des vacances scolaires ; ce qui est une nouveauté !

Parallèlement, l'obtention de subvention (PAD) permet aux opérateurs d'accueil (non reconnus centre de vacances) de **baisser le prix** des stages / plaines de vacances et de permettre ainsi à davantage d'enfants d'y accéder. Une des missions de la coordination ATL est ainsi remplie : soutenir l'accessibilité !

Les PAD sont aussi **sources de créativité entre les partenaires ou volontaires locaux**. Il est impossible pour un artisan /passionné ou une bibliothèque de proposer un stage d'une semaine mais le **partage des tâches et missions** à travers une journée-type avec les membres de la CCA (et/ou d'autres organes communaux) relève tous les défis !

Exemple, un volontaire de l'espace EPN du CPAS qui propose 2 heure/jour d'initiation à un jeu de programmation peut s'adjoindre à un moniteur de sport et une animatrice-accueillante qui permettra à deux groupes d'enfants de se répartir au sein de 2 activités différentes ("**Programmation & sport**" -Découvre l'envers du décor des jeux informatiques & viens réaliser une programmation de robot en alternance avec des initiations sportives, un stage proposé en collaboration avec l'EPN, l'asbl Sport et le service AES communal qui t'accueille toute la journée).

A travers les PAD, les coordinations ATL retrouvent les subventions d'impulsion présentes au début du Décret ATL qui avaient permis de **fédérer autour de la fonction de coordination** ATL. Dans un secteur sous-financé, l'obtention de subside complémentaire met du beurre dans les épinards".

Bref, c'est à nous, coordination ATL à impulser, structurer, dynamiser ce nouveau cadre législatif de la CREATIVITE du secteur ATL ! Pour que demain, chaque enfant puisse avoir une place accessible lors des plaines et stages de vacances sur le territoire communal.